



Compte-rendu du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du jeudi 17 novembre 2016

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation du Conseil d'établissement
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du règlement intérieur du CE (en PJ)
- 4) Adoption du compte rendu de la dernière réunion (en PJ)
- 5) Installation des comités (CHS, CESC, CSD, CVLC et conseil de discipline)
- 6) Synthèses du conseil pédagogique, du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation
- 7) Questions diverses.

PRÉSENTS :

Administration : Mme Parmentier (Attachée de coopération pour le français - représentant le conseiller culturel.), M. Exelmans, Mme Reynaud, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Représentants des Personnels : Mme Akahori, M. Bukowiecki, Mme Cousyn, M. Gagnaire, M. Lamothe, Mme Nobileau,

Représentants des Parents d'élèves : Mme Beaufort, M. Brancourt, Mme Gareil, Mme Ino

Représentants des Élèves : Mathilde JANCOURT (3A), Emilie BIRAGNET (TS)

Invités : M. Joly (Conseiller consulaire), M. Duchatellier (Vice président du CVLC),

EXCUSÉS : M. Consigny (Conseiller consulaire), M. Delmas (Président de la CCI), Mme Davenet-Inuzuka (Conseiller consulaire), M Faiche (Consul)

ABSENTS :

QUORUM : 18 / 18

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Parmentier et secrétaire adjoint : Mme Reynaud

1) INSTALLATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Accueil des nouveaux membres et rappel des attributions du Conseil d'établissement (circulaire 2261 AEFÉ,) :

Compétent pour tout ce qui concerne les questions **pédagogiques** et **éducatives** de l'établissement.

Adopte le Projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires et le calendrier, le Plan d'éducation à l'orientation, le Plan Régional de Formation.

Émet un avis sur la carte des emplois, l'évolution des structures pédagogiques, les activités de l'établissement, les questions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail des personnels, la participation des parents, les voyages scolaires, la vie éducative, l'accueil des élèves handicapés, la restauration scolaire.

Information préliminaire: la demande d'ouverture de deux postes de RE2 en mathématiques ne sera pas étudiée au CT du 08 novembre 2016, mais uniquement au CT du 02 février 2017.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Remarque de M. Bukowiecki sur les documents envoyés avec la convocation. M. Exelmans répond que tous les documents nécessaires à la compréhension des débats et qu'il est possible de transmettre le sont. Il rappelle également que les représentants, présent à tous les conseils et commissions, peuvent faire un compte rendu des discussions et des échanges des différentes instances auxquelles ils participent sans attendre la validation du compte-rendu.

VOTE adoption de l'ordre du jour : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

3) ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modification du RI demandée par M. Bukowiecki pour l'acceptation des question diverses non pas 5 mais 2 jours ouvrés avant le jour du conseil. Vote et adoption de la modification à l'unanimité.

Concernant la durée maximale de 2h30 les représentants des personnels souhaitent savoir si elle inclut les éventuelles suspensions de séance. La réponse apportée par le proviseur est affirmative ; il rappelle que cette durée permet d'avoir des échanges réellement constructifs.

VOTE adoption du règlement intérieur : Pour : / Contre : 0 / Abstention : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des présents.

4) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION (A0)

Demande de M. Gagnaire de modification du PV pour ajouter une action au tableau des actions pédagogiques de l'année. Modification adoptée.

Remarque de M. Bukowiecki : la circulaire du 27/12/1985 rappelle que des questions diverses peuvent être proposées le jour même du CE et sont soumises à un vote. Il souhaite savoir si elles pourraient être traitées au delà de la durée maximale du CE fixée dans le RI.

M. Exelmans rappelle que jusqu'alors les échanges au sein du CE se sont toujours déroulés en bonne intelligence et qu'il serait possible de traiter une question diverse au-delà de la durée maximale, tout en respectant une durée raisonnable.

VOTE adoption du PV de la dernière réunion : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

5) INSTALLATION DES COMITÉS (**CHS, CESC, CSD, CVLC et CDD**)

Remarque de M. Bukowiecki : il s'étonne de l'absence d'une commission permanente préparatoire au CE, traitant notamment des conditions de travail des personnels. M. Exelmans réponds qu'elle n'est pas nécessaire au LFI Tokyo.

M. Salama rappelle que l'établissement dispose plusieurs instances dans lesquelles peuvent être abordées les questions des conditions de travail des personnels locaux, comme l'exige la législation japonaise : **CRH, Comité de la santé au travail, CHS**. L'AEFE envisage d'inclure dans les instances des établissements une CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et conditions de travail) pour les personnels résidents. La direction réfléchit à la possibilité à la rentrée 2017 de fusionner la CHSCT et le Comité de la santé au travail.

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (CHS)
2016-2017

Membres à voix délibérative

Membres permanents : M. Philippe EXELMANS, proviseur - Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint - M. Rachid SALAMA, DAF - M. Jacques HOUDOIN, directeur du primaire - M. Guillaume JUBLOT, CPE - M. le conseiller culturel adjoint- M. Corentin FAICHE, consul

suppléants

M. Jean-Pierre CRIMPET

Mme Myriam DARTOIS-AKO
Mme Hélène KATO

Membres désignés pour l'année scolaire
2016-2017:

Titulaires

Personnels enseignants :
au primaire : Mme Michelle AKAHORI
au secondaire: M. Jean BERGEZ

Personnels non enseignants : 2
M. Dubos

Parents : Mme Amal IGUIDER
M. Oscar ARENALES

Élèves : M. Mathis RATTE (4A)
M. Lucas DUCHATELLIER (TL)

Membres à voix consultative

Experts : Mme Makiko KOSONO, infirmière - M. Xavier JORGE, assistant gestion matérielle.

Personnalités qualifiées : îlotiers : M. Yann RENARD

COMITÉ D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ
(CESC) 2016-2017

Administration

M. Philippe EXELMANS, proviseur
Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint
M. Guillaume JUBLOT, CPE
M. Jacques HOUDOIN, directeur du primaire
Mme Parmentier pour le conseiller culturel adjoint ou M. Corentin FAICHE, consul

Personnel de santé, expert

Mme Makiko KOSONO
Mme Lucile OSHIDA

Personnels enseignants :4

au primaire (1) :
- M. François GAGNAIRE
au secondaire (3):
- Jean-Sébastien BUKOWIECKI
- Sandra LE DU
- Mme Chantal COUSYN

Parents :4

- Mme Murielle INO
- Mme Laure REQUENA-RENAUDON
- Mme Myriam DARTOIS-AKO
- Mme Elisabeth BEAUFORT

Elèves :

-Melle Camille CLEMENT (TS),
-M. Maël DALGLIESH-LEMOINE (3C)

CONSEIL DU SECOND DEGRÉ (CSD)
Année scolaire 2016-2017

<u>Administration</u>	
M. Philippe EXELMANS, proviseur	
Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint	
M. Rachid SALAMA, DAF	
M. Guillaume JUBLOT, CPE	
<u>suppléants</u>	<u>titulaires</u>
<u>Personnels d'enseignement et d'éducation : (3 parmi les élus au CE)</u> - Mme Chantal COUSYN - Mme Nerea CHICA - M. Matthieu SEGUELA	<u>Personnels d'enseignement et d'éducation : (3 parmi les élus au CE)</u> - M. Jean-Sébastien BUKOWIECKI - M. Vincent GUIMER - Mme Catherine NOBILEAU
<u>Personnels non enseignants : (1 parmi les élus au CE)</u> - M. Sylvain LAMOTHE	<u>Personnels non enseignants : (1 parmi les élus au CE)</u> - M. Tomoya SHIMIZU
<u>Parents : 2 parmi les élus au CE</u> - Mme Elisabeth BEAUFORT - M. Vincent LAMBERT	<u>Parents : 2 parmi les élus au CE</u> - Mme Laurence GAREIL - M. Joël GAY
<u>Elèves : 2 parmi les élus au CE</u> -Melle Emilie BIRAGNET -Melle Mathilde JANCOURT	<u>Elèves : 2 parmi les élus au CE</u> -Melle Margot FONTAINE -M. Alex MASWANA

Composition du
Conseil des délégués pour la vie lycéenne et collégienne
Année scolaire 2016-2017

SUPPLÉANT		TITULAIRE		
Soie	Nicolas	Valentine	BURFIN	6ème
Simon	BOURNAT	Pierre-Arnold	NDZENGUE-ESSONO	5ème
Amy	PERRINIAUX-MALET	Alix	ARCHAMBAULT	4ème
Juliette	MASSOT	Maël	DALGLIESH-LEMOINE	3ème
Océane	RAITH	Manon	PERREY	2nde
Daniele	VAN REUSSEL	Léo	COUCHOT	
Anyu	MURAKOSHI	Idriss	BENJAMAA	1ère
Loïse	MICHARD	Nami	FUJISAKI-BRILLAUD	
Claire	DE VEYRAC	Lucas	DUCHATELLIER	Tale
Camille	CLEMENT	Agathe	BLONDY	

Représentants des personnels (8):

- CHICA Nerea
- GARRIGUES Muriel
- DESMURS Héloïse
- SIMON MATSUI Aurélie
- GIRAUD Olivier
- ABUKU Hisae
- MEY Patrick
- JEAN SEBASTIEN BUKOWIECKI

- Représentants des parents d'élèves : (2)

- Laurence Gareil
- Joël Gay

CONSEIL DE DISCIPLINE
2016-2017

Administration

M. Philippe EXELMANS, proviseur
Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint
M. Rachid SALAMA, gestionnaire comptable
M. Guillaume JUBLOT, CPE

<u>suppléants</u>	<u>titulaires</u>
<u>personnels d'enseignement et d'éducation : (4 parmi les élus au CE)</u> - M. Vincent GUIMER - M. Jean-Sébastien BUKOWIECKI - -	<u>personnels d'enseignement et d'éducation : (4 parmi les élus au CE)</u> -Mme Catherine NOBILEAU - Mme Stéphanie DUCORNEZ - Mme Chantal COUSYN - M. Matthieu SEGUELA
<u>Personnels non enseignants : (1 parmi les élus au CE)</u> - M. Tomoya SHIMIZU	<u>Personnels non enseignants : (1 parmi les élus au CE)</u> - M. Sylvain LAMOTHE
<u>Parents : (2 parmi les élus au CE)</u> - Mme Laurence GAREIL - Mme Elisabeth BEAUFORT	<u>Parents : (2 parmi les élus au CE)</u> - Mme Murielle INO - M. Vincent BRANCOURT
<u>Elèves : (1 parmi les élus au CE)</u> -Melle Mathilde JANCOURT	<u>Elèves : (3 parmi les élus au CE)</u> -Melle Emilie BIRAGNET -Melle Margot FONTAINE -M. Alex MASWANA

CELLULE DE FORMATION CONTINUE 2016-2017

M. Philippe EXELMANS, proviseur Mme Patricia REYNAUD, proviseur adjoint M. Jacques HOUDON, directeur du primaire M. Rachid SALAMA, gestionnaire comptable M. Guillaume JUBLOT, CPE	<u>Direction</u>
M. Frédéric DESCAMPS M. Thierry LARRIBE	<u>Conseillers pédagogiques</u>
-Mme Michelle AKAHORI -Mme Stéphanie DUCORNEZ	<u>2 enseignants du primaire</u>
- M. Gilles MASTALSKI - M. Pablo PEREZ	<u>2 enseignants du secondaire</u>
-Marek TOMALA	<u>1 personnel ATOS</u>

La constitution des conseils et commission est adoptée à l'unanimité.

6) SYNTHESES DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE, DU CONSEIL DU SECOND DEGRÉ, DU CONSEIL D'ÉCOLE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION ET DU CVLC

- Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique s'est réuni le 27 septembre 2016.

Les décisions prises lors de ce conseil :

Préambule :

- le fonctionnement de la sonnerie entre 12h et 14h sera étudié.
- Le LFI Tokyo est au point en ce qui concerne la Lettre de rentrée du Service Pédagogique de l'AEFE.
- Discussion sur le cas d'un élève problématique de l'établissement. Rappel de notre obligation d'inclusion, mais aussi de celle de protection des tous nos élèves. Merci d'informer la vie scolaire et/ou la Direction de tout incident au plus vite.

1. Les parcours éducatifs : outil de stockage des informations pour les élèves et validation par les enseignants :

Les élèves stockent leurs documents partagés sur leur DRIVE avec un format identique pour les 4 parcours.

Ce document fait l'objet d'un suivi par les enseignants, afin de rappeler aux élèves de les compléter et de vérifier la pertinence des informations. Les parcours ne donnent pas lieu à des évaluations. Les traces écrites des parcours serviront essentiellement de support pour l'oral du DNB.

Suivi "pédagogique" des parcours, annotations dans les bulletins et Pronote:

Parcours avenir : professeurs principaux et PRIO

Parcours citoyen : professeur d'histoire, EMC, intervenants EMI

Parcours éducatif de santé : les infirmières + CPE

PEAC : professeurs d'arts et de musique

2. Présentation des nouveaux bulletins et du nouveau livret scolaire. Madame Reynaud fera une réunion formation début novembre sur Pronote.

3. ORAL DNB 2017 :

Lundi 8 mai : retour des choix des sujets par les élèves (fiche de vœux)

Mercredi 30 mai : diffusion du planning aux membres du jury :

Lundi 12 (et mardi 13 juin) : oraux.

Les critères d'évaluation de l'oral :

Les coordonnateurs de discipline sélectionnent 10 critères d'évaluation de l'oral du DNB, qu'ils reportent sur un document partagé qui permettra à Mme Reynaud d'établir la grille ORAL DNB LFI TOKYO et de la diffuser officiellement (fait et communiqué aux élèves et familles).

- Conseil du second degré

Le conseil du second degré s'est réuni le 10 novembre 2016.

Il a été fait un bilan de la rentrée avec les chiffres clefs et un premier point sur la mise en oeuvre de la réforme (différents enseignements, DNB...).

Les sorties scolaires avec nuitées ont également été évoquées.

Un point sur l'orientation (stage en 2nde, forum des métiers et formations), l'inscription aux examens de 1ère et terminale a également été fait.

Le CPE a enfin présenté le principe de la formation à la sécurité des délégués de classe.

- Conseil d'école

Le conseil d'école s'est réuni le 8 novembre 2016. Nous avons fait un bilan de rentrée dressant notamment les nouveautés de cette année scolaire et mettant en avant les éléments de progrès. Il a notamment été question des effectifs et de l'enseignement des langues.

- Conseil d'administration de la fondation

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 octobre dernier en présence de M. Christophe Bouchard, directeur de l'AEFE et de l'ambassadeur de France au Japon. Il a été évoqué les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Il a étudié les sorties pédagogiques avec nuitée, la Demande de Modification Budgétaire, le projet immobilier, le statut de Tokuzo ainsi que le budget 2017 avec une augmentation de 1% des droits de scolarité.

- CVLC :

Lors de la réunion des élèves du CVLC du lundi 14 novembre dernier, nous avons procédé à l'élection du vice président : Lucas Duchatellier (TL) a encore été élu cette année pour en assurer la fonction.

Le rôle du CVLC, de manière plus générale d'un représentant, a été évoqué.

Nous avons également évoqués le principe des heures de tutorat entre élèves et chacun a consenti qu'il serait une bonne chose de le mettre en place.

Les élèves ont ensuite posé quelques questions relatives au fonctionnement quotidien.

Les terminales pourraient travailler en autonomie au CDI le vendredi entre 15h et 17h.

7) Questions diverses

➤ Question des personnels

"D'après le BO n°18 du 30 avril 2015, le taux annuel d'IMP à attribuer pour la coordination de discipline est de 1250 euros, avec une modulation envisageable en fonction de la charge de travail soit avec le taux inférieur (625 euros), soit avec le taux supérieur (2500 euros). Or, lors d'une année marquée par la mise en place d'une réforme à de nombreux niveaux (contenus des programmes, formes d'enseignement, modalités d'évaluation, outils de cette évaluation, etc.), quelles ont été les modalités d'évaluation de ladite charge de travail qui ont abouti au choix du taux d'IMP de 0,5 et non de 1 (charge de travail "normale"), ni de 2 (charge de travail élevée, comme c'est le cas lors d'une telle réforme) ?"

Jusqu'en septembre 2016 la fonction de coordination de département disciplinaire ne donnait pas lieu à rémunération. Elle était effectuée à titre bénévole par des professeurs volontaires.

L'état français a mis en place une Indemnité de Mission Particulière (IMP) pour rémunérer des missions particulières, au LFI Tokyo celles de coordonnateurs et de référent culturel (pour les résidents comme les contrats locaux).

Les modalités d'attribution et de versement

5 taux annuels forfaitaires de 312,50 €, 625 €, 1 250 €, 2 500 € et 3 750 € permettent de rétribuer de manière graduée l'exercice des différentes missions, en fonction de la charge effective de travail que nécessite leur accomplissement et des conditions dans lesquelles elles

sont exercées(...). Lorsque que la mission est accomplie sur la totalité de l'année scolaire, l'indemnité sera versée mensuellement par neuvième à compter du mois de novembre. Dans les autres cas, elle sera versée après service fait. (...)

Le chef d'établissement propose au recteur les décisions individuelles d'attribution, qu'il détermine sur la base des taux forfaitaires précités. Le recteur les valide dans le cadre de ses attributions d'ordonnateur des rémunérations des personnels (cf. article 9 du décret).

Modalités de détermination des besoins du service

La mission de coordonnateur de discipline(s) est mise en place dans chaque établissement prioritairement dans les disciplines ou champs disciplinaires pour lesquels les **effectifs enseignant** sont les plus importants et pour celles où il existe une charge de travail particulière liée à la gestion **d'équipements** ou de **projets disciplinaires spécifiques**.

En collège, pour l'enseignement de la technologie, un coordonnateur est désigné dès lors que les équipements concernés sont utilisés par plusieurs professeurs.

Montant d'IMP à attribuer

Taux annuel de 1 250 €.

En fonction de la charge effective de travail, il pourra être envisagé de moduler l'attribution, soit avec le taux annuel inférieur (625 €), soit avec le taux annuel supérieur (2 500 €).

La Direction a estimé que les responsabilités et tâches des professeurs coordonnateurs - 2 compte-rendu des conseils d'enseignement (2h), 3 réunions de coordonnateurs par an (6h), 1 réunion par an de recensement des besoins en formation (2h), 1 réunion par an pour la commande pédagogique (2h), 1 rapport sur la discipline par an (4h), le suivi de l'animation pédagogique et coordination de projets : (20h) - ainsi que le nombre de professeurs à coordonner (de 3 à 7 par discipline) justifiaient un taux annuel forfaitaire de 625 euros et non pas 1250 ou 2500 euros. Cela a été présenté aux instances de l'établissement, reçu un avis favorable au Conseil pédagogique du 12 mai 2016 et au CE du 31 mai 2016, puis remonté à l'AEFE.

Le surcroît de travail l'année de la réforme incombe à tous les professeurs et n'apporte pas a priori de surcroît de travail aux coordonnateurs.

Remarque des représentants des enseignants : seraient-ils possible d'envisager la création d'une IMP pour un coordinateur EPI ou AP ?

M. Exelmans vérifiera si cela entre dans le cadre des IMP. Si tel est le cas, ce point pourra être discuté lors du prochain conseil pédagogique.

> Questions des parents d'élèves

1. Les années précédentes, le lycée avait fait sans succès la demande auprès de l'AEFE d'une mission pédagogique de M.Galan, faisant office d'inspecteur pour le

japonais. Cette demande a-t-elle été renouvelée ? Il nous semble important que l'enseignement du japonais, atout essentiel de notre lycée, bénéficie comme les autres matières d'un regard pédagogique expert extérieur afin d'en améliorer la qualité.

La demande a été envoyée le 26 septembre 2016, dans le cadre du protocole des demandes d'inspection à l'AEFE.

Les représentants des enseignants s'étonnent de voir cette demande renouvelée chaque année et transmettent l'inquiétude des professeurs de japonais.

Les représentants des parents souhaitent que les enseignants de japonais soient traités comme leurs collègues et aient droit à des missions de conseil et des formations et se réjouissent de savoir que Mme Abuku et M. Asakura aient pu bénéficier cette année de journées de formation en France.

2. La direction pourrait-elle faire le point sur les différentes mesures prises par l'établissement pour éviter les vols, à la fois au niveau de la sensibilisation des élèves et au niveau des mesures concrètes de prévention.

Le vestiaires d'EPS sont fermés lors des cours et ne sont rouverts que lors des interours. Les enseignants ont rappelé à tous les élèves, les principes de précaution et ont fait un affichage sur la porte de chaque vestiaire.

Un espace d'affichage a été prévu sur le panneau du couloir de la salle détente. Nous n'avons pas encore été sollicités pour y apposer une déclaration.

Trois élèves ont été sollicités pour faire une campagne d'affichage. Ils y travaillent actuellement. L'idée était de développer deux points parallèles, Pourquoi le vol est condamnable (aspect répressif) / Comment prendre soin de ses affaires (aspect préventif).

Nous n'avons plus de déclaration de vol depuis plusieurs semaines. Par ailleurs la grande majorité des déclarations de disparitions ne sont liées qu'à des pertes ou des oublis.

3. En prolongement des discussions en Conseil du Second Degré au sujet des études surveillées au collège, nous proposons qu'une commission composée de représentants de l'établissement et des parents soit mise en place dans le but d'une mise en place rapide des études surveillées (rentrée des vacances de février) afin de réfléchir à leurs modalités pratiques.

Une enquête auprès des parents pour mieux connaître les besoins pourrait par ailleurs être lancée.

Créer une commission n'est pas nécessaire et les parents peuvent, comme à l'habitude, travailler directement avec la Direction, dans le sens de la réponse donnée au dernier CSD.

Nous sommes en train d'étudier la possibilité de mettre en place ces études dirigées avec M. Hantson responsable du péri-scolaire.

Les séances seraient de 1h30 (16h-17h30) les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour un effectif de 8 à 10 élèves de 6ème ou 5ème. Nous avons au moins deux salles de

disponibles sur ces jours ; il nous reste à trouver les professeurs volontaires. Le coût serait celui des activités périscolaires.

L'association des parents prépare un questionnaire qui sera envoyé aux familles.

4. Quels sont les projets pédagogiques conjoints entre le LFI Tokyo et les établissements scolaires japonais ? Quels sont les domaines concernés et le lycée envisage-t-il de développer davantage de tels projets ?

Au primaire de nombreuses actions avec notamment l'école n°6 pour la dernière année et avec Koyo sont au programme. Le directeur a d'ailleurs rencontré le nouveau directeur de Koyo à la rentrée. Les projets portent sur des échanges autour de jeux par exemple. Les questions à se poser sont les objectifs de tels projets - pour quels élèves, avec quels objectifs ?

Les projets portant sur l'exposition et la connaissance de la culture japonaise sont de plus en plus nombreux allant dans le sens de ce que préconise le projet d'établissement et la priorisation des deux dernières rentrées scolaires. Ils ne passent pas exclusivement par des projets conjoints avec des établissements scolaires japonais.

Il faut par ailleurs avoir conscience que les différences de culture professionnelle et de calendrier scolaire rendent certains projets difficiles à mettre en oeuvre.

Plus que la quantité, c'est la qualité des projets qui priment.

Au secondaire des échanges réguliers et pérennes sont mis en place avec le collège Koyo, les lycées Kitazono et Keio. Quand cela est possible des élèves se rendent à la fête de Kitazono en septembre.

Nos équipes de football, basket-ball et nos judokas rencontrent presque chaque semaine des équipes des collèges et lycée japonais de l'arrondissement de Kita-Ku.

L'intérêt est de faire fonctionner ces échanges dans la durée afin que les élèves apprennent à se connaître et qu'ils créent des liens.

Dans cet objectif de connaissance de la culture japonaise, il n'est pas nécessaire de démultiplier les projets. La culture japonaise se diffuse aussi et surtout dans des projets en interne.

Madame Parmentier remercie les équipes du Lycée pour les projets de grande qualité qu'elles réussissent à organiser, malgré des circonstances parfois difficiles, pour mieux faire connaître aux élèves leur environnement japonais. Elle fait remarquer que ces échanges favorisent non seulement, pour les élèves, une meilleure connaissance du monde dans lequel ils vivent, mais aussi la diffusion de la langue et de la culture française qui entre dans les objectifs du réseau culturel français, et pour laquelle il existe en ce moment une conjoncture favorable (avec la perspective des JO 2020 qui encourage les institutions japonaises à s'intéresser aux langues et cultures étrangères).